

CONFIRM

A.M.M n°	9300032
Composition	Tébufénozide 240 g/L
Formulation	Suspension concentrée (SC)

Classement CLP : H410



Contient 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one. Peut produire une réaction allergique.

Délai de rentrée : 6 heures pour les usages en plein champ et 8 heures pour les applications en milieu fermé.

En bleu : recommandations Certis Belchim

	Usages autorisés	Cultures	Cibles	Dose maximale d'emploi	Nombre maximal d'applications (Intervalle minimum entre applications)	Stade d'application	DAR	ZNT aquatique	
Cultures fruitières	Agrumes*Trt Part.Aer.*Chenilles phytophages	Oranger, citronnier, pamplemoussier, mandarinier, clémentinier, limettes, kumquat Plein champ	Chenilles phytophages (uniquement sur mineuses)	0,75 L/ha	2 / an * (10 jours)	Entre les stades BBCH 51 et BBCH 89	14 jours	20 m dont DVP 5 m	
						Le DVP de 5 m peut être supprimé si une seule application est effectuée			
	Chataignier*Trt Part.Aer.* Chenilles foreuses des fruits	Châtaignier Plein champ	Chenilles foreuses des fruits (uniquement sur carpocapse et tordeuse des châtaignes)	0,6 L/ha	3 / an * (14 jours)	Entre les stades BBCH 51 et BBCH 89	30 jours	20 m	
	Noyer*Trt Part.Aer.* Chenilles foreuses des fruits	Noyer Plein champ	Chenilles foreuses des fruits (uniquement sur carpocapse)	0,6 L/ha	3 / an * (14 jours)	Entre les stades BBCH 51 et BBCH 89	30 jours	20 m	
Cultures fruitières	Fruits à pépins*Trt Part.Aer.* Chenilles phytophages	Pommier, poirier, cognassier, nashi, néflier, pommette Plein champ	Chenilles phytophages (uniquement sur tordeuses de la pelure, mineuses) Chenilles foreuses des fruits (carpocapse, tordeuse orientale du pêcher, tordeuse de l'aubépine)	0,7 L/ha **	3 / an et par culture * (10 jours)	Entre les stades BBCH 51 et BBCH 69	21 jours	20 m dont DVP 20 m	
	Fruits à pépins*Trt Part.Aer.* Chenilles foreuses des fruits							Entre les stades BBCH 70 et BBCH 89	20 m dont DVP 5 m
						Le DVP peut être supprimé si une seule application est effectuée			
Cultures ornementales	Arbres et arbustes*Trt Part.Aer.* Chenilles phytophages	Arbres et arbustes Plein champ et sous abri	Chenilles phytophages	0,4 L/ha	1 / an		Non applicable	20 m	
	Cultures florales et plantes vertes*Trt Part.Aer.* Chenilles phytophages	Cultures florales et plantes vertes Plein champ et sous abri	Chenilles phytophages	0,4 L/ha	1 / an		Non applicable	20 m	

* Dans le cadre de la gestion de l'apparition de résistances, Certis Belchim B.V. recommande de ne traiter strictement qu'une seule génération de la/les cible(s) visées par le traitement (applications multiples possibles mais ne pas traiter, au cours de l'année, différentes générations)

** Sur chenilles foreuses des fruits, Certis Belchim B.V. recommande une dose d'utilisation de 0,6 l/ha.

SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. [Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.].

SPe3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 20 mètres par rapport aux points d'eau pour les usages sur « châtaignier », « noyer », « arbres et arbustes », « cultures florales et plantes vertes » et les applications uniques sur « fruits à pépins » et « agrumes ».

SPe3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 20 mètres par rapport aux points d'eau comportant un dispositif végétalisé permanent non traité d'une largeur de 5 mètres en bordure des points d'eau pour les applications multiples sur « fruits à pépins » à partir de BBCH 70 et sur « agrumes ».

SPe3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 20 mètres par rapport aux points d'eau comportant un dispositif végétalisé permanent non traité d'une largeur de 20 mètres en bordure des points d'eau pour les applications multiples sur « fruits à pépins » jusqu'à BBCH 69.

Pour les usages en plein champ et sous abri ouvert :

SPe8 Dangereux pour les abeilles. Pour protéger les abeilles et autres insectes pollinisateurs, ne pas appliquer durant la floraison et les périodes de production d'exsudat. Ne pas utiliser en présence d'abeilles. Ne pas appliquer lorsque des adventices en fleur sont présentes.

Pour les usages sous abri fermé :

Peut porter atteinte aux insectes pollinisateurs et à la faune auxiliaire. Eviter toute exposition inutile.

L'utilisation de ce produit sur ses usages autorisés n'est recommandée que sur les cultures mentionnées dans le tableau ci-dessus. Certis Belchim BV décline en conséquence toute responsabilité en cas d'utilisation du produit sur des cultures ou pour des cibles non recommandées.